

Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
COMMUNE DE TANCONVILLE

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2018

1° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 EAU ET ASSAINISSEMENT

Investissement

Prévu :	112 094.00 €
Réalisé :	8 214.72 €
Reste à réaliser :	102 185.00€
Recettes Prévu :	112 394.00 €
Réalisé :	97787.00 €

Fonctionnement

Dépenses Prévu :	49 632.79 €
Réalisé :	22 163.95 €
Recettes Prévu :	71 685.79 €
Réalisé :	68 340.97 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	89 573.00 €
Fonctionnement :	46 177.02 €
Résultat global :	135 750.02 €

2° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE

Investissement

Dépenses Prévu :	82 766.95 €
Réalisé :	26 066.52 €
Reste à réaliser :	56 225.00 €
Recettes Prévu :	82 766.95 €
Réalisé :	48 566.95 €
Reste à réaliser :	10 149.00 €

Fonctionnement

Dépenses Prévu :	203 279.50 €
Réalisé :	161 151.66 €
Recettes Prévu :	203 279.50 €
Réalisé :	209 761.41 €

3° EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017

BUDGET COMMUNAL BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte Administratif.

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote les comptes de gestion 2017 budget communal et budget eau et assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.